

RAPPORT N° 97/4-16  
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE  
COMPTE DE GESTION 1996 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Depuis 1990, les marchés fixes et forains de la Ville ainsi que l'occupation privée du Domaine Public communal sont gérés sous forme de régie à autonomie financière : la Régie Marchés et Droits de Place qui dispose de ce fait d'un budget propre (annexe à celui de la Commune) dont la réalisation est constatée au travers :

- du Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part ;
- du Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

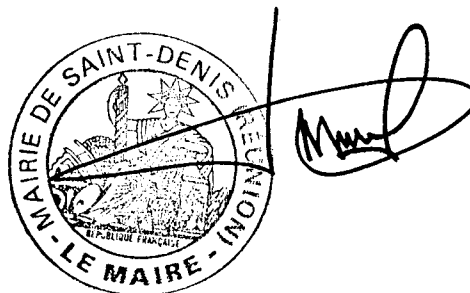
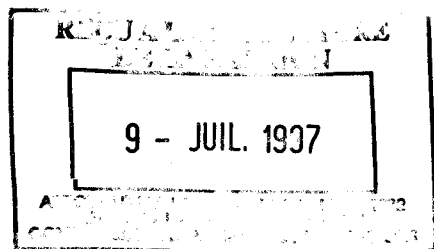
Il ressort de la comptabilité du Receveur Municipal que l'exécution du Budget 1996 de la Régie Marchés et Droits de Place fait apparaître, compte tenu des résultats antérieurs :

un excédent cumulé de	53 518,34 F	en Investissement
et un excédent cumulé de	<u>697 047,80 F</u>	en Fonctionnement
soit un excédent cumulé de	750 566,14 F	au total.

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif, je vous demande donc d'approuver le Compte de Gestion 1996 de la Régie Marchés et Droits de Place.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 97/4-16**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 27 juin 1997**

**OBJET**

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**  
**COMPTE DE GESTION 1996 DU RECEVEUR MUNICIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/4-16 du Maire ;

Vu le rapport de Dominique RIVIERE, 10ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Développement Economique/ Economie Alternative, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1996 de la Régie Marchés et Droits de Place qui fait apparaître :

un excédent cumulé de	53 518,34 F	en Investissement
et un excédent cumulé de	<u>697 047,80 F</u>	en Fonctionnement
soit un excédent cumulé de	750 566,14 F	au total.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 04 JUIL. 1997

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

